

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 27 JANVIER 2017
COMPTE RENDU**

PRESENTS: M. Pascal PONCET, Mme Madeleine VEILLAS, M. Bernard MEIER, Mme Emmanuelle BARLERIN, M. Daniel CHALOT, M. Michel COMPAGNAT, M. Jean-Paul ROYER, Mme Colette MELON, Mme Dominique VIETTI, M. Nicolas OSSEDAT, Mme Clare VERNIN, M. Mickaël DAUSSY, Mme Urielle GONARD

ABSENTE EXCUSEE : Nathalie OSSEDAT (procuration à Colette MELON)

ABSENT : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

1/ CCPU : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les dispositions de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale prévoient le transfert de nouvelles compétences des communes aux EPCI à compter du 1er janvier 2017 soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel, soit à titre facultatif.

Ces nouvelles compétences concernent notamment les Zones d'Activités Économiques et les Zones de Loisirs et impactent surtout la commune de St Just et la CCPU à ce titre puisque ces zones sont désormais des compétences obligatoires des communautés de communes.

La définition de ces zones reste toutefois interprétable et reste à décliner au travers de sites parfaitement identifiés et non ciblés à ce jour par volonté des élus, y compris St Jurauds, (l'avenir est incertain quant au pourtour de la futur intercommunalité et il convient d'être prudent précise le Maire)

Le choix de la CCPU a donc été de prendre en compte les strictes obligations de la loi et de « coller » au maximum aux compétences existantes.

Eu égard à ces explications, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les nouveaux statuts de la CCPU.

2/ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanistique (PLUI) à la CCPU comme cela est désormais la règle (sauf si un minimum de communes (et) représentant un minimum d'habitants s'y opposent . C'est le cas sur l'actuel territoire CCPU).

Pour le conseil il s'agit de conserver la maîtrise de la politique de gestion des espaces et des biens sur le territoire communal.

Là encore, le Maire avait expliqué : *l'avenir est incertain, la commune est pour l'instant soumise au règlement national d'urbanisme et discute des sujets urbanistiques avec l'état, il est prématuré de penser PLUI.*

3/ TAXE DE SEJOUR

Le conseil adopte à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour dont la forme et le contenu sont dorénavant « normés » (ce qui explique que le sujet soit mis à l'ordre du jour).

Il décide à l'unanimité de continuer à percevoir cette taxe puis d'en assurer le reversement au Syndicat d'Initiative comme le font toutes les communes membres de la CCPU.

4/ ENVELOPPE PARLEMENTAIRE du DEPUTE YVES NICOLIN

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande de subvention auprès de Monsieur NICOLIN au titre de sa réserve parlementaire pour la remise en état de la réserve incendie d'Arpheuilles selon un devis de 12 800.00 € HT(M. le Député Nicolin et le Maire ont échangé sur le sujet).

5/ VENTE TERRAIN COMMUNAL POUR FROMAGERIE

Le Maire rappelle que la fromagerie va faire l'objet d'une importante extension qui permettra, en outre, des rejets conformes vers la station communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte de vente concernant la parcelle communale d'assiette AE 402 à l'Immobilière d'Urfé selon les conditions définies dans une précédente délibération en reprenant les prescriptions consignées dans la promesse de vente du 02 décembre 2016. (Ces prescriptions concernent notamment la qualité et la quantité des rejets par la fromagerie).

6/ BILAN 2016 FONCTIONNEMENT STEP

Monsieur le Maire présente le bilan financier de fonctionnement de la STEP pour l'exercice 2016. Il apparaît pour l'instant un excédent de fonctionnement mais qui servira le jour où les boues seront à évacuer.

7/ ENVELOPPE DE SOLIDARITE : RESERVE INCENDIE ARFEUILLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention aidant au financement de la remise en état de la réserve incendie d'Arpheuilles.

8/ SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT : DOSSIER ADAP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que suite à la loi de finances 2016 des mesures avaient été adoptées afin de soutenir l'investissement public local. La commune avait présenté un dossier pour 2016 qui n'a pas été retenu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de représenter une demande pour 2017 concernant, les travaux d'accessibilité dans le cadre de l'AD'AP selon le calendrier établi (délibération 2015/68 définissant les priorités pour 2017)

- travaux relatifs à l'école publique estimés à 130 931.00 € HT par APAVE, retenus pour 10 000.00 € HT par la commune (une partie ayant été réalisée en 2016)

- travaux relatifs au WC publics estimés à 94 885.00 € HT par APAVE, retenus pour 4000.00 € HT par la commune
- les travaux relatifs à l'Église estimés à 20160.00 € HT par APAVE retenus pour 2000.00 € HT par la commune
- les travaux relatifs à la Mairie estimés à 148087.00 € HT par APAVE retenus pour 7000.00 € HT par la commune.

Les différences entre l'estimé et le retenu s'expliquent soit par une intervention en régie, soit par des travaux en partie réalisés, soit par des demandes de dérogation, soit par des modifications « de bon sens » soit par des estimations trop élevés.

9/ CONVENTION PREFECTURE/MAIRIE/ POUR TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L ETAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le préfet permettant la dématérialisation des actes et documents soumis au contrôle de légalité ou budgétaires.

10/ AMORTISSEMENT : CESSIION TERRAIN POMPIERS TRAVAUX D ACCES STEP

Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'amortir certains travaux ou certaines cessions. Il est décidé à l'unanimité d'amortir :

- la cession du terrain du SDIS (pompiers) : 39 723.27 € sur une durée de 5 ans
- les travaux d'accès à la STEP : 12 120.22 € TTC (10 100.18 € HT) sur une durée de 10 ans.

11/ INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait validé la reprise d'une partie du matériel installé par Monsieur AUDRAS (gérant 2016) dans le camping et dans le snack (mobil 'home, terrasse, chalet abri, saladette réfrigérée, hotte de cuisine) pour un montant de 6000.00 €.

Afin de pouvoir régler ce montant à Monsieur AUDRAS, le conseil municipal s'engage, à l'unanimité, à inscrire les crédits nécessaires au budget M14 2017 au compte 2188- opération 17/01.

12/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

De nombreuses demandes de subventions sont parvenues en mairie. Après examen, le conseil municipal décide d'attribuer :

- 500.00 à l'ADMR pour aide à l'acquisition d'un véhicule facilitant le portage de repas
- 80.00 € au Relais transport

Compte tenu du service rendu à la population par ces deux associations ;

- 350.00 au BTP CFA Loire "Michel Cluzel" compte tenu des réalisations faites gracieusement pour le compte de la commune par les élèves de ce centre d'apprentissage.

QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses, Monsieur le Maire :

* donne lecture d'un courrier de l'Institut des Risques majeurs sollicitant une adhésion de la commune : le conseil municipal ne donne pas suite ;

* informe des dates des consultations électorales 2017 avec une ouverture de bureau élargie :

- Présidentielles : 23/04 et 07/05/2017 de 8 h - **19 h**
- Législatives : 11/06 et 18/06/2017 de 8 h - **19 h**

* porte à connaissance de l'assemblée municipale l'installation prochaine d'une fleuriste « aux rivières » (à côté de la chambre funéraire) ;

* informe que des travaux en façade du Crédit Agricole vont être réalisés après instruction d'une déclaration préalable récemment déposée et soumise notamment à l'Architecte des Bâtiments de France.

* explique également que les modalités de délivrance des cartes d'identité vont changer au cours de l'année 2017 et se faire par télétransmission. Afin de pouvoir aider les usagers, la commune s'est portée volontaire pour pré-instruire les demandes en ligne.

* informe que la commune a obtenu un prix "encouragement" pour le fleurissement du camping du Verdillé.

* demande à l'assemblée municipale de noter que le conseil municipal du mois de mars sera avancé au 24 et concernera principalement le vote du budget.

* présente les excuses du Père David (sur sa demande) qui s'est vu remettre l'invitation aux vœux de la municipalité après qu'ils aient eu lieu.

* Dominique VIETTI, expose la proposition du journal le Pays Roannais visant à mettre en lien avec le site internet de la commune, les articles concernant St Just en Chevalet. Madame VIETTI doit rencontrer Monsieur GUERRIER du journal, afin d'avoir d'autres précisions.

En fin de séance, Pascal PONCET donne la parole à Nicolas OSSEDAT qui informe l'assemblée d'un changement professionnel qui le conduit à abandonner sa fonction de conseiller municipal délégué ; il conservera cependant sa fonction de conseiller municipal.

La séance est levée à 22 heures